

Qui sommes-nous ?

L'Association « Communes Forestières du Var – Agence des politiques énergétiques du Var », la COFOR ALEC 83, membre de la fédération des ALEC, association loi 1901 à but non lucratif, a pour objet d'accompagner ses membres (communes et EPCI) dans :

- le développement et la gestion durable multifonctionnelle ainsi que l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques et forestières ;
- la définition et la mise en œuvre de politiques et d'actions de lutte contre le changement climatique notamment par la promotion des énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Les programmes d'actions développés par la COFOR ALEC 83 contribuent activement à la transition énergétique du territoire. L'Association est porteuse de différents services auprès des collectivités, des particuliers, des professionnels et acteurs publics locaux :

- animation et accompagnement auprès des collectivités varoises pour la mise en place de la transition énergétique des territoires (amélioration du patrimoine bâti, politiques énergétiques et soutien à la définition des stratégies locales) ;
- accompagnement et mobilisation des acteurs économiques de la filière de la rénovation énergétique (professionnels du bâtiment et de l'immobilier) ;
- un conseil objectif, indépendant et gratuit aux particuliers sur la rénovation énergétique des logements, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;

Missions :

Au sein du pôle énergie de l'association, et en coordination avec les partenaires locaux, vous assurez les missions suivantes :

- **La mise en place d'une permanence téléphonique** : « info énergie collectivités ». Ce service dédié aux collectivités permet d'orienter et de conseiller les services communaux et intercommunaux sur les sujets relatifs à la maîtrise de l'énergie, à la rénovation énergétique des bâtiments publics, la mise en application du dispositif « éco-énergie tertiaire » et l'installation de production d'énergies renouvelables sur leur patrimoine.
- **La coordination, l'animation et le suivi de la réalisation du programme ACTEE 83.** [Le programme ACTEE](#) porté au niveau national par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régie) est un programme de financement dédié à la facilitation de la rénovation des bâtiments public. Le chargé de mission assure dans le cadre du programme :
 - L'accompagnement des collectivités dans le dépôt de leur candidature aux différents appels à projets ;
 - Le suivi de l'avancement du programme et la remontée des dépenses lors des différents appels de fonds ;
 - L'animation du réseau départemental des économes de flux ACTEE ;
 - La coordination du réseau des référents énergie communaux (par exemple : diffusion de newsletters, information sur les aides financières, organisation de réunions d'information, visites de sites...)
- **Facilitation et accompagnement de projets** : dans le cadre de conventions spécifiques avec des communes et/ou EPCI, le chargé de mission peut :
 - **Faciliter la définition de projets de rénovation et/ ou de stratégie de maîtrise de l'énergie**, vous interviendrez potentiellement sur l'ensemble des phases d'un projet à savoir :
 - Rencontre avec les maîtres d'ouvrage et qualification du besoin,

- Étude de pré-faisabilité sur la rénovation du bâti et/ou chauffage et/ou du système de production, d'énergie renouvelable,
- Présentation des rendus,
- Rédaction du cahier des charges de sélection de maîtrise d'œuvre,
- Relecture critique des CCTP, DPGF et DCE.
- **Accompagner la mise en application de réglementations visant l'amélioration de la maîtrise de l'énergie** (décrets tertiaire, BACS...)
- Accompagner la mise en œuvre de stratégie intercommunale d'appui à la maîtrise de l'énergie des bâtiments publics

Profil recherché :

- Bac +3/5 dans un domaine en lien avec le bâtiment (génie civil bâtiment, génie énergétique, thermique, rénovation énergétique performante, énergies renouvelables) ;
- De bonnes aptitudes calculatoires, rédactionnelles et de présentation des données à l'écrit ainsi qu'une aisance relationnelle à l'oral seront nécessaires pour mener à bien les missions ;
- La capacité à être autonome sur le suivi et la gestion de projets ainsi que dans la relation avec les maîtres d'ouvrage bénéficiaires est impérative ;
- Un intérêt pour le fonctionnement des collectivités et les projets à l'échelle territoriale sera apprécié ;
- Sens du dialogue, du travail en équipe et de l'intérêt général ;
- Permis B requis.

➤ **Savoir faire**

- Piloter les dossiers, dispositifs, processus confiés, et rendre compte ;
- Contribuer au montage de projets, aux dossiers de demande de subvention et être force de proposition
- Rédiger, préparer les notes, comptes-rendus, tableaux et rapports d'activité ;
- Interagir et coopérer avec les collectivités et les partenaires de l'association ;
- Sens de la communication et capacité d'intervention en public, d'animation de réunions, de dialogue et de concertation ;

Conditions

- CDD temps plein (35h) de 12 mois, reconductible par avenant, suivant continuité des financements des collectivités.
- Permis B nécessaire ;
- Salaire : grille indiciaire de la Convention Collective Nationale de l'Animation et selon expérience ;
- Lieu de travail : au siège de l'Association, au Luc (83) ; télétravail ponctuel possible selon Charte interne de télétravail
- Prise de fonction : dès que possible

Modalités de recrutement

CV et lettre de motivation à envoyer à l'attention de Monsieur le Président.

- par mail à : contact@cofor83.fr
- par courrier à : *Association des Communes Forestières du Var – Agence des politiques énergétiques du Var Quartier Précoumin ; Route de Toulon – 83340 Le Luc-en-Provence*